

## PROCURATION

Je/Nous soussigné(s),

Propriétaire de actions de la société

### **CIMENTS DU MAROC**

Société Anonyme au capital de 1.443.600.400 dirhams  
Siège social : 621, boulevard Panoramique, Casablanca  
Registre du Commerce de Casablanca n° 70.617 - IF : 1085799  
(la « **Société** »),

Donne/donnons par la présente, pouvoir à :

A l'effet de me/nous représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui aura lieu **le mardi 31 mai 2022 à 10 heures**, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration
2. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021
4. Affectation du résultat
5. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »)
6. Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes
7. Renouvellement du mandat de M. Mohamed CHAÏBI en tant qu'administrateur
8. Renouvellement du mandat de M. Abdellatif ZAGHNOUN en tant qu'administrateur
9. Renouvellement du mandat de Mme Amina FIGUIGUI en tant qu'administrateur
10. Renouvellement du mandat de M. Ahmed NAKKOUCHE en tant qu'administrateur
11. Renouvellement du mandat de la société Ciments Français en tant qu'administrateur
12. Ratification de la nomination de la société PROCIMAR en tant qu'administrateur
13. Fixation du montant des jetons de présence
14. Questions diverses
15. Pouvoirs en vue des formalités légales

Et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour, à celles soulevées par des incidents de séance, à toutes nouvelles résolutions ou à tous amendements apportés au texte des résolutions proposé, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait le à ,

« **Bon pour pouvoir** »